

Mobilisation de la Ville de Colomiers contre les moustiques

En complément des actions menées sur le domaine public, les habitant·e·s sont appelé·e·s à se mobiliser.

Afin de lutter contre la présence de moustiques communs et de moustiques tigres sur le territoire, la Ville de Colomiers met en place chaque année plusieurs actions dans les espaces publics et à proximité des bâtiments communaux. En parallèle, la Commune continue de sensibiliser la population aux bons gestes à mettre en oeuvre dans leurs jardins et sur leurs balcons.

Traitements larvaires et anti-moustiques

Chaque année, trois phases de traitements anti-larvaires sont organisées sur 18 bassins d'orage et plans d'eau :

- o Phase de diagnostic en avril.**
- o La première est programmée entre le 03 et le 15 mai**
- o Une deuxième est prévue entre le 28 juin et le 10 juillet**
- o Une troisième aura lieu entre le 23 août et le 04 septembre.**

Ces traitements, effectués avec des produits bio, sont sans danger pour l'homme, la faune et la flore environnantes. Cette action est réalisée par un prestataire spécialisé, dans le cadre d'un marché public annuel de lutte contre les nuisibles (moustiques, frelons asiatiques, chenilles processionnaires et pigeons).

L'action individuelle : un levier indispensable pour lutter contre les eaux stagnantes

La solution la plus efficace pour se protéger contre les moustiques est de limiter les eaux stagnantes, qui constituent les gîtes larvaires.

Pour éliminer les larves de moustiques sur les balcons ou dans les jardins privés, il est nécessaire de :

- o Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits détritux, encombrants, pneus usagés, seaux.**
- o Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.**

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

o Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.

o Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons, citernes, bassins.

o Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore.

Pour **limiter les lieux de repos des moustiques adultes**, il faut entretenir les jardins :

o Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies.

o Élaguer les arbres.

o Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux.

o Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage).

En outre, la Ville de Colomiers lancera, comme chaque année, une campagne de communication sur le réseau d'affichage urbain ainsi qu'une campagne numérique sur les réseaux sociaux et le site Internet de la Ville. Une information est également présente de manière pérenne sur le site Internet de la ville. [Cliquez ici pour y accéder](#).

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr